



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 07 juillet 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX le 07 juillet, le Conseil communautaire, légalement convoqué le mercredi 29 juin 2022, s'est réuni à Presle – salle polyvalente, en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 45

Nombre de membres votants : 53

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT			X
Carlo	APPRATTI	ARBIN		F. VILLAND	X
Catherine	BRISSE (suppléante)	ARVILLARD	X		
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Nicole	BOUVIER	BOURGNEUF	X		
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET			X
Cécile	DEBRION	CHAMOUX SUR GELON	X		
Eric	BARBIER	CHAMP LAURENT	X		
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN			X
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE			X
Jean-Claude	MONTBLANC	LA CHAPELLE BLANCHE			X
Michel	DURET	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD	X		
Véronique	MASNADA (suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET	X		
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL	X		
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES		JF. DUC	X
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY			X
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN	X		
Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		
David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		
Yves	PAVILLET	MONTMELIAN	X		

Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS			X
Lionel	MURAZ	PLANAISE	X		
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE		C. LEVANNIER	X
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE		F. VILLAND	X
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE	X		
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE			X
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY		L. GOUVERNEUR	X
Lionel	GOUVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY		R. SAINT GERMAIN	X
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY		J. DONJON	X
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Emmanuel	COUX (Suppléant)	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE		N. REBATEL	X
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY	X		
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET	X		
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX	X		

112-2022 : FIXATION DU LOYER ANNUEL DE L'ESPACE DE RESTAURATION A LA PYRAMIDE SUR LE PARC D'ACTIVITES ALPESPACE

Rapporteur : Béatrice SANTAIS

En février 2022, la collectivité a lancé un nouvel appel à candidature pour confier le restaurant de la Pyramide à Alpespace à un opérateur privé, dans le cadre d'un bail commercial de droit commun.

Quatre offres ont été réceptionnées et les porteurs des trois meilleures offres ont été auditionnés.

L'offre répondant le mieux aux critères émis (nature du service proposé, produits bio ou locaux, animation du lieu, loyer proposé, montant des travaux à la charge de la collectivité bailleur) est présentée par Madame Carol Chirpaz, propriétaire exploitante du restaurant La Glycine à Montmélian.

La proposition de loyer, discutée avec le preneur dans le cadre d'un bail commercial 3-6-9, est la suivante :

- Pour le restaurant les cuisines et les dépendances au RDC :
 - o 80€ HT/m²/an les 3 premières années, TVA en sus ; le loyer sera facturé à la date de début d'exploitation de l'activité (une franchise de loyer sera appliquée durant la période de travaux)
 - o 110 € HT/m²/an à compter de la 4^{ème} année, TVA en sus
- Pour les réserves en sous-sol : 50€ HT/m²/an, TVA en sus
- Indexation annuelle selon l'Indice des Loyers Commerciaux (ILC)
- Dépôt de garantie correspondant à un trimestre de loyer
- Refacturation :
 - o des consommations du système de chauffage / climatisation / CTA au prorata des m² de la salle à manger
 - o de la maintenance du système de chauffage / climatisation / CTA au prorata des m² de la salle à manger
 - o Des consommations d'eau ainsi que de la redevance d'assainissement au prorata des m³ d'eau consommés

France Domaine a été consulté sur cette base de loyer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le montant de loyer de l'espace de restauration de la Pyramide et les modalités de refacturation des charges, comme indiqué ci-dessus.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

**AINSI DELIBERE LES JOUR
MOIS ET AN QUE DESSUS**

La Présidente,



Béatrice Sантаis

